

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

**PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – AIDE A L'ACQUISITION
DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

**PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – AIDE A L'ACQUISITION
DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à l'acquisition du mobilier de terrasse et approuvé le règlement d'attribution.

Pour rappel, le montant de la subvention s'élève à 20% du montant HT des travaux cumulés, plafonné à 1000 € par commerce et limité à une demande par an.

Trois demandes ont été déposées. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, les projets ont fait l'objet d'un accompagnement préalable. Ils ont également tous deux respecté la charte des terrasses actualisée en mars 2024.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
SARL MARU M. PEGEOT	1 bis rue du château	5005,30 €	20% du montant HT des travaux Plafonné à 1 000 €	1 000 €
EURL AUDACIUM M.DESSENNE (Jeff de Bruges)	2 rue Cuvier	601,55 €	20% du montant HT des travaux Plafonné à 1 000 €	120,31 €
LA FEELICITA	11 rue de Belfort	1074,26 €	20% du montant HT des travaux Plafonné à 1 000 €	214.86 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal décide de procéder au versement desdites subventions, soit un montant total de 1 335.17 €.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025